



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ex-Yougoslavie

Question écrite n° 64748

Texte de la question

M. Serge Blisko appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inexécution du mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) qui prévoit l'arrestation de Radovan Karadzic et Ratko Mladic. Le dirigeant bosno-serbe de l'époque et son chef d'état-major ont en effet été publiquement mis en accusation par le TPIY pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre dès 1996. Or, presque dix ans après, les autorités de Serbie-et-Monténégro et de Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine, ainsi que la force de stabilisation sous commandement de l'OTAN (SFOR), n'ont toujours pas procédé à l'arrestation de ces deux anciens responsables. Les autorités françaises disposant de moyens d'action et de pression en Bosnie-Herzégovine, notamment par le biais de la force de l'Union européenne (EUFOR), il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il compte prendre des mesures pour que soit exécuté en 2005 le mandat du TPIY.

Texte de la réponse

En vertu de la résolution 827 du Conseil de sécurité de mai 1993, tous les États et entités sont tenus de transférer au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) les personnes mises en accusation qui résident ou se trouvent sur leur territoire. C'est donc, en premier lieu, aux autorités de la Republika Srpska et de Serbie-Monténégro qu'il incombe de mettre en oeuvre toutes les actions de recherche et d'arrestation des criminels inculpés par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Longtemps confrontées à des réseaux d'assistance aux criminels en fuite, actifs au sein des forces armées et de police, les autorités bosno-serbes ont eu des difficultés pour dégager une stratégie de coopération avec le TPIY. Les autorités de l'entité de Republika Srpska ont désormais conscience de l'importance de coopérer avec le TPIY. Une coopération entre les ministères de l'intérieur de Banja Luka et de Belgrade a permis la reddition et le transfert à La Haye d'une douzaine de criminels bosno-serbes, tous figurant sur la liste restreinte des plus importants responsables en fuite. Ce pas en avant significatif n'aurait pu avoir lieu sans l'insistance de la France et des pays de l'UE qui n'ont jamais transigé sur la nécessaire coopération avec le TPIY et l'ont encore prouvé, récemment, à propos de l'affaire Gotovina, par leur décision de reporter l'ouverture des négociations avec la Croatie. Tous les responsables bosniens sans exception, que ce soit au niveau central ou des deux entités, savent maintenant, au moment où se profilent de nouvelles échéances européennes et atlantiques (étude de faisabilité du futur accord de stabilisation et d'association et partenariat pour la paix) que la coopération pleine et entière avec le TPIY demeure une exigence incontournable pour la poursuite du processus de rapprochement de la Bosnie-Herzégovine vers l'UE et l'OTAN. Concernant les cas de MM. Karadzic et Mladic, les initiatives récentes des autorités serbes traduisent un regain d'efforts pour obtenir l'arrestation des deux fugitifs. Avec nos partenaires américains et britanniques, nous continuons de travailler, en coopération avec les autorités locales, sur ces deux dossiers sensibles. La France continuera à oeuvrer avec détermination afin que Radovan Karadzic et Ratko Mladic puissent être bientôt traduits devant le Tribunal de La Haye.

Données clés

Auteur : [M. Serge Blisko](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64748

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4727

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9413